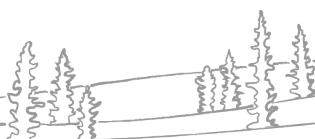




PROGRAMME D'AIDE AUX EXPLOITANTS DANS LES COLLECTIVITÉS CONCLUSIONS DÉFINITIVES DE L'ÉVALUATION DES PROCESSUS

Avril | 2023

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłıchq yati k'èè. Dı wegodi newq dè, gots'ō gonede.

Tłıchq

ʔerihł'is Dēne Sųlıné yati t'a huts'elkēr xa beyáyati theʔą ʔat'e, nuwe ts'ēn yółti.

Chipewyan

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'ée edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahlı.

South Slavey

K'áhshó got'jne xadā k'é hederı ʔedjhtı'é yerıniwę nıde dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijáhch'uu zhit yinothtan jı', diits'at ginohkhı.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.

Inuvialuktun

Ĉ'đĸ ħĦ'ḅḅΔĈ ĦŕLJĦŕĈ Δḅ'ŦĈŕ'ḅŕLŦŦ'ḅ, ĐĈ'Ŧ'ḅĈ ĐḅĈŕ'ḅḅŦĈ.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

ENR_Communications@gov.nt.ca

Français :

867-767-9348

866-561-1664 (sans frais)

Table des matières



Table des matières.....	1
Introduction	2
Contexte.....	3
Portée de l'évaluation des processus	4
Recommandations et mesures pour améliorer le PAEC.....	4
Prochaines étapes.....	10
ANNEXE A - LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME	14
ANNEXE B – CHAP LOGIC MODEL	18
ANNEXE C – CHAP Performance Measurement Plan.....	19

Introduction

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) offre le Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC), un programme de longue date qui fournit un soutien financier pour aider à compenser les coûts des activités d'exploitation des ressources aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ces activités comprennent la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de plantes et de baies à des fins d'alimentation, de guérison traditionnelle et d'usage personnel ou artisanal. Le PAEC favorise les pratiques traditionnelles, les moyens de subsistance basés sur la terre et une économie traditionnelle forte, et soutient leur maintien.

L'une des caractéristiques du PAEC est la flexibilité au niveau communautaire, ce qui signifie que les organisations peuvent utiliser le financement du programme pour répondre au mieux aux besoins locaux. Le financement du PAEC est offert aux gouvernements autochtones, aux organisations autochtones, aux offices et aux conseils des ressources renouvelables, aux comités de chasseurs et de trappeurs et aux particuliers dans l'ensemble des TNO. Comme chaque collectivité a des besoins et des priorités uniques en matière d'exploitation des ressources, chaque organisation bénéficiaire peut décider de la manière d'utiliser les fonds pour soutenir ses membres. Le PAEC peut également être utilisé comme soutien administratif (jusqu'à 15 % du financement demandé) aux organisations qui exécutent les programmes, en reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans la représentation des intérêts des chasseurs et des trappeurs au sein d'une collectivité donnée.

Le PAEC est géré localement par les bureaux régionaux du ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC), le soutien et la supervision du programme étant assurés par l'administration centrale du ministère à Yellowknife. Les fonds sont versés aux bénéficiaires par le biais d'accords de contribution.

Le PAEC peut avoir un impact significatif sur les exploitants individuels, les prestations allant directement aux collectivités. Reconnaissant l'importance du programme pour les partenaires autochtones et pour la poursuite des activités d'exploitation des ressources aux TNO, ainsi que la nécessité de répondre aux préoccupations concernant l'exécution actuelle du programme, le GTNO s'est engagé à effectuer un examen du PAEC. L'évaluation des processus s'est concentrée sur l'amélioration des processus d'exécution du programme, en fonction du Rapport sur ce que nous avons entendu, dans le but de rendre le PAEC aussi efficace et accessible que possible.

Contexte

Depuis les débuts du PAEC, le milieu de l'exploitation des ressources aux TNO a beaucoup changé. C'est lors de séances d'échange avec le public en 2019 que le MECC a appris qu'il était nécessaire d'apporter des changements au PAEC. En 2021, le MECC a invité tous les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les offices et les conseils des ressources renouvelables, et les comités de chasseurs et de trappeurs qui jouent un rôle dans la gestion de l'exploitation des ressources à participer à un processus de consultation en vue de l'examen du PAEC. Au total, 22 organisations y ont participé.

Le ministère a également obtenu des commentaires de la part des particuliers, afin de s'assurer que les expériences et les points de vue individuels étaient pris en compte dans l'examen. Le détail des commentaires reçus peut être consulté dans le rapport [Ce que nous avons entendu au sujet du Programme d'aide aux exploitants des collectivités \(PAEC\) : résumé des consultations publiques et prochaines étapes](#).

Huit recommandations ont été formulées dans le Rapport sur ce que nous avons entendu afin d'améliorer le PAEC. Les recommandations sont les suivantes :

- Clarifier les objectifs et les résultats du programme pour qu'ils soient limpides, et en informer la population;
- Clarifier les mesures de rendement pour qu'elles soient limpides et en informer la population, et déterminer les données à recueillir pour soutenir l'évaluation continue du programme;
- Explorer les occasions d'accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'équité des ressources;
- Réviser et actualiser la formule de financement;
- Affiner les lignes directrices du programme pour qu'elles soient limpides et en informer la population;
- Améliorer les communications du programme et le faire connaître davantage;
- Étudier les occasions de mieux soutenir les personnes qui vivent en dehors des collectivités;
- Examiner les occasions de créer des programmes de formation et de soutien parallèles et complémentaires.

Portée de l'évaluation des processus

Sur la base de ces recommandations, une évaluation des processus du PAEC a été entreprise. En conséquence, les objectifs du programme, les lignes directrices, les modèles administratifs et de déclaration ainsi qu'un modèle logique et un plan de mesure du rendement ont été actualisés.

Ces outils permettront de réaliser une évaluation de suivi du programme en 2028. Le manque d'information sur certains domaines de l'exécution et de la mise en œuvre du programme ont limité la capacité à évaluer officiellement les répercussions et les aspects financiers du programme au moyen d'un processus d'évaluation officiel. Les examens de suivi actuels et prévus du PAEC sont importants pour prendre des décisions éclairées sur l'amélioration et l'efficacité du programme, ainsi que sur son exécution future.

Au cours des cinq prochaines années, des outils de production de rapports seront mis en place pour le PAEC, permettant une collecte de données ciblée et assurant que les mesures entreprises répondent aux huit recommandations du Rapport sur ce que nous avons entendu et aux besoins d'exécution du programme avec les gouvernements et les organisations autochtones.

Les données recueillies permettront également d'ajuster les activités en fonction des besoins et de constituer une référence pour une évaluation officielle. Les résultats d'une évaluation officielle permettront ensuite d'apporter d'autres améliorations au PAEC, le cas échéant.

Recommandations et mesures pour améliorer le PAEC

La mise en œuvre des huit recommandations décrites dans le Rapport sur ce que nous avons entendu, ou « mesures clés pour l'amélioration du programme », a commencé.

Clarifier les objectifs et les résultats du programme pour qu'ils soient limpides et en informer la population.

L'objectif du PAEC a été clarifié en fonction de ce que nous avons entendu lors des séances d'échange en 2021 avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les offices et les conseils des ressources renouvelables et les comités de chasseurs et de trappeurs.

L'objectif du PAEC est de soutenir les activités d'exploitation des ressources en tant que pratiques culturelles importantes et que moyens de subsistance des familles et des collectivités.

Une stratégie de communication a été élaborée pour informer en continu les demandeurs et le public de l'objectif du PAEC au moyen de campagnes publicitaires et des médias sociaux, entre autres. Cette stratégie de communication est réexaminée chaque année et révisée si nécessaire. L'objectif du PAEC est également mis en évidence dans les nouvelles lignes directrices du programme destinées au public (voir l'annexe A).

Clarifier les mesures de rendement pour qu'elles soient limpides et en informer la population, et déterminer les données à recueillir pour soutenir l'évaluation continue du programme.

Un modèle logique (voir l'annexe B) et un plan de mesure du rendement (voir l'annexe C) ont été élaborés pour le PAEC. Ensemble, ils décrivent la manière dont le MECC évaluera les progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats souhaités par le PAEC. Ces deux outils serviront également de référence pour une évaluation officielle.

Afin de garantir une rétroaction continue et des possibilités d'amélioration, nous avons élaboré le Formulaire de déclaration concernant le financement du PAEC, inclus dans les lignes directrices du programme à l'Annexe A, qui permet aux bénéficiaires du financement de présenter un résumé des activités qu'ils ont menées. Il demande également aux bénéficiaires de détailler les dépenses budgétisées et les coûts réels.

Les rapports des bénéficiaires aideront à suivre les résultats du PAEC, qui pourront alors être clairement communiqués au public et éclairer les décisions futures concernant le programme. Les indicateurs du plan de mesure du rendement seront également examinés dans le cadre d'une évaluation officielle du programme en 2028 pour nous assurer de recueillir des informations adéquates afin de mesurer les résultats escomptés du PAEC.

Explorer les occasions d'accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'équité des ressources.

La majeure partie du financement est fournie directement aux gouvernements autochtones, aux organisations autochtones, aux offices et aux conseils des ressources

renouvelables et aux comités de chasseurs et de trappeurs au moyen d'accords de contribution. Au cas par cas, les particuliers peuvent bénéficier du financement du PAEC.

Le formulaire de demande et de déclaration (voir l'annexe A) indique d'identifier la personne qui demande le financement, l'objet du financement, la date et le lieu des activités, ainsi que les partenariats éventuels.

Pour garantir l'égalité d'accès au PAEC, les particuliers et les organisations peuvent demander de l'aide auprès de leur bureau local ou régional du MECC, ou à leur bureau local des services gouvernementaux.

Réviser et actualiser la formule de financement

Le financement du PAEC est alloué aux gouvernements et organisations autochtones depuis plus de 20 ans, sans que des changements ni des augmentations aient été apportés au financement. Il est clair que le PAEC doit se réajuster et s'adapter aux tendances qui façonnent les réalités de l'exploitation des ressources aux TNO, notamment en ce qui concerne l'augmentation des coûts, l'entretien des équipements (comme les motoneiges ou les bateaux) et la diminution du nombre d'exploitants.

En 2022, le financement du PAEC et celui des comités locaux de la faune ont été combinés pour soutenir l'exploitation des ressources en tant que pratiques culturelles importantes et que moyens de subsistance des familles et des collectivités. Alors que le financement du PAEC a toujours été entièrement utilisé, l'argent mis de côté pour soutenir le travail des comités locaux de la faune ne l'a pas toujours été. L'augmentation du financement global disponible pour les exploitants engendrée par la combinaison de ces deux sources de financement aidera à faire face à l'augmentation des coûts d'exploitation des ressources et à répondre aux possibles demandes non satisfaites dans le cadre du programme.

De nombreux répondants nous ont dit que la mise en place d'une nouvelle formule de financement pour le PAEC devrait être une priorité. Toute nouvelle formule de financement devrait prendre en compte le financement passé afin de garantir qu'aucune région ne subisse de grandes variations dans le financement alloué lorsque la nouvelle formule entrera en vigueur.

Les renseignements détaillés, comme les statistiques et les informations sur l'utilisation des fonds, font défaut. C'est pourquoi les formules de calcul ci-dessous utilisent les

données disponibles du Bureau de la statistique des TNO. Lorsque des informations plus détaillées seront disponibles, une formule actualisée sera élaborée, ce qui entraînera un réexamen des ressources financières disponibles.

Il convient également de noter que la formule provisoire décrite ci-dessous ne sera utilisée que pour répartir les fonds entre les cinq régions des TNO. Une fois les fonds répartis dans ces régions, ils seront distribués aux gouvernements autochtones, aux organisations autochtones, aux offices et aux conseils des ressources renouvelables, aux comités de chasseurs et de trappeurs, et aux particuliers.

Allocation de fonds

Le nouveau modèle d'allocation provisoire du PAEC est une formule composite pondérée, indexée sur les besoins et basée sur les ensembles de données suivants (provenant tous du Bureau de la statistique des TNO) :

- La mesure du panier de consommation nordique (TNO, 2020), qui se base sur la somme des coûts de la nourriture et du logement dans les cinq régions (la moyenne des données des régions des Tłıchq et de Yellowknife a été établie pour la région du Slave Nord);
- Le nombre de bénéficiaires de la catégorie des personnes ayant exercé des activités traditionnelles qui sont allées chasser ou pêcher, ont fait du piégeage ou ont cueilli des petits fruits.

Le financement du PAEC est divisé en deux parties :

1. Un total de 1 000 000 \$ alloués aux cinq régions en fonction des données de la mesure du panier de consommation nordique (décrite ci-dessus);
2. Le montant restant de 331 000 \$ alloué en pourcentage des personnes ayant exercé des activités traditionnelles selon les données du Bureau de la statistique des TNO.

L'allocation de fonds provisoire concorde avec d'autres programmes de financement du MECC qui sont distribués par région administrative du GTNO. Les bureaux régionaux du MECC peuvent ensuite attribuer les fonds aux gouvernements autochtones, aux organisations autochtones, ou aux particuliers, selon le cas.

Les allocations régionales sont les suivantes.

Région	Mesure du panier de consommation nordique*	Pourcentage d'allocation, arrondi**	Allocation de 1 M\$, en fonction du pourcentage	Pourcentage de personnes qui chassent ou pêchent, qui font du piégeage ou qui cueillent des petits fruits***	Affectation de 331 000 \$	Total par région
Beaufort-Delta	42 136	22,2 %	221 522 \$	20,2 %	66 951 \$	288 473 \$
Sahtu	41 707	21,9 %	219 235 \$	7,5 %	24 940 \$	244 176 \$
Dehcho	35 787	18,8 %	188 144 \$	11,6 %	38 398 \$	226 541 \$
Slave Nord	36 182	19,0 %	190 220 \$	41,7 %	138 060 \$	328 280 \$
Slave Sud	34 405	18,1 %	180 878 \$	18,9 %	62 652 \$	243 530 \$
Total	190 211	100 %	999 999 \$	99,9 %	331 001 \$	1 331 000 \$

* La mesure du panier de consommation nordique se base sur la somme des coûts de la nourriture et du logement (2020).

** Les chiffres sont arrondis à l'unité la plus proche, les pourcentages pouvant comporter plusieurs décimales.

*** Ces données se basent sur les personnes ayant exercé des activités traditionnelles aux TNO (2018).

Cette formule provisoire sera utilisée jusqu'à ce que le ministère dispose de suffisamment de données (en fonction des nouvelles exigences du programme) pour élaborer un modèle détaillé fondé sur les besoins ou l'indice. La collecte de données permettra également au ministère d'évaluer s'il est nécessaire de demander une augmentation du financement global.

Affiner les lignes directrices du programme pour qu'elles soient limpides et en informer la population.

Avant l'évaluation des processus actuels, il n'existait pas de lignes directrices officielles pour le PAEC. En fonction de ce que nous avons entendu et de l'analyse des commentaires reçus lors de l'examen du PAEC, le GTNO a élaboré deux ensembles de lignes directrices pour le programme, un destiné au public et l'autre à l'interne.

Les lignes directrices du programme destinées au public (voir l'annexe A) ont été élaborées pour aider les demandeurs à préparer leur demande de financement. Ces lignes

directrices décrivent l'objectif du programme, les critères d'admissibilité au financement, les modalités de demande de financement et une nouvelle exigence de rapport annuel.

Les lignes directrices destinées à l'interne décrivent les procédures utilisées pour les demandes approuvées et les appels, ainsi que les exigences en matière de déclaration pour le financement. Ces lignes directrices assureront la cohérence entre les régions et avec les bureaux des services gouvernementaux.

Les lignes directrices destinées au public et à l'interne seront réexaminées et modifiées si nécessaire de temps à autre.

Améliorer les communications du programme et le faire connaître davantage.

Le PAEC étant un programme de longue date, les renseignements relatifs aux échéances et à d'autres détails du programme étaient précédemment fournis aux organisations demandeuses de manière informelle, selon les besoins. Pour pallier les lacunes, le GTNO a mis en place une stratégie de communication formelle, comprenant des campagnes publicitaires annuelles et des publications sur les médias sociaux pour promouvoir le programme. La stratégie de communication devrait permettre d'améliorer la communication avec tous les demandeurs et de leur rappeler les échéances.

Étudier les occasions de mieux soutenir les personnes qui vivent en dehors des collectivités.

Nous avons entendu qu'il est difficile pour certaines personnes d'accéder au financement du PAEC. Le MECC a mis à jour le programme de manière que les particuliers puissent désormais s'adresser directement au ministère si leur gouvernement ou leur organisation autochtone leur a refusé un financement. Les formulaires de demande du PAEC sont disponibles dans les bureaux locaux du MECC et des services gouvernementaux, et les agents des offices et des conseils locaux des ressources renouvelables sont disponibles pour aider les particuliers à remplir une demande. Un suivi du nombre d'exploitants accédant au financement sera effectué, et ce nombre sera inclus dans la formule de financement.

Examiner les occasions de créer des programmes de formation et de soutien parallèles et complémentaires.

Le GTNO reconnaît qu'il est important de soutenir les programmes qui permettent à un plus grand nombre de personnes de recevoir une formation et de vivre des expériences

sur les terres ancestrales. Depuis la première séance de consultation sur le PAEC lors de l'élaboration du [Plan d'action sur les moyens de subsistance durables pour 2019 à 2023](#) du MECC, deux nouveaux programmes ont été développés en partenariat avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les offices et les conseils des ressources renouvelables et les comités de chasseurs et de trappeurs.

Le Programme permettant aux familles d'aller sur les terres ancestrales est conçu pour couvrir une partie des coûts associés aux activités qui ont lieu sur les terres ancestrales afin d'aider les Ténos à en faire l'expérience en famille. Les familles peuvent participer à des expériences sur les terres ancestrales qui soutiennent les activités sociales, culturelles et d'exploitation des ressources traditionnelles, comme le camping, la navigation de plaisance, la pêche et la chasse, la narration de contes, la coupe du bois et le partage du savoir traditionnel. Le programme est destiné aux familles qui n'ont pas forcément les moyens de participer à des activités sur les terres ancestrales.

En novembre 2022, le MECC a lancé un projet pilote de mentorat pour les trappeurs débutants, qui leur permet d'acquérir des compétences et des connaissances sur la vie traditionnelle et d'avoir accès à l'équipement nécessaire pour commencer le piégeage. Ce programme aidera à soutenir un trappeur expérimenté et compétent (un mentor) pour qu'il transmette ses connaissances à un trappeur débutant (un apprenti) à travers des apprentissages sur les terres ancestrales. Le programme vise à augmenter le nombre de trappeurs nouveaux et débutants aux TNO, ainsi que le nombre de participants qualifiés et performants au programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie, et, de manière plus générale, à soutenir l'initiative On The Land Collaborative et les moyens de subsistance traditionnels.

Prochaines étapes

Bien que le ministère ait déjà commencé à mettre en œuvre des mesures pour répondre à de nombreuses recommandations du Rapport sur ce que nous avons entendu, il reconnaît qu'il y a davantage à faire pour améliorer le PAEC pour les demandeurs et les bénéficiaires.

Le modèle logique (voir l'annexe B) et le plan de mesure du rendement (voir l'annexe C) élaborés pour le PAEC détaillent les activités, les produits, les résultats escomptés et le plan pour mesurer la réussite de ces activités.

Clarifier les objectifs et les résultats du programme pour qu'ils soient limpides et en informer la population.

Toutes les activités identifiées dans le modèle logique pour cette recommandation sont terminées ou en cours. Nous continuerons à revoir et à modifier notre approche en fonction des besoins ou des résultats de l'évaluation formelle.

Clarifier les mesures de rendement pour qu'elles soient limpides et en informer la population, et déterminer les données à recueillir pour soutenir l'évaluation continue du programme.

Un grand nombre des activités identifiées dans le modèle logique pour répondre à cette recommandation est en cours. Nous avons actualisé et développé les moyens de demander aux bénéficiaires du PAEC leurs commentaires sur leur expérience du programme. Pour ce faire, nous avons notamment révisé les formulaires de demande et créé un formulaire de déclaration concernant le financement, et nous continuerons à renforcer nos relations avec les bénéficiaires en discutant des bons et des mauvais coups relativement au PAEC.

Nous recueillerons les commentaires des bénéficiaires et ferons le suivi des nouvelles données reçues dans le cadre du processus de déclaration concernant le financement. Grâce à ces données et à celles recueillies dans le cadre du nouveau plan de mesure du rendement, nous serons bien placés pour réaliser une évaluation officielle dans cinq ans.

Explorer les occasions d'accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'équité des ressources.

Le ministère a commencé à étudier les mécanismes de rétroaction les mieux adaptés pour que les bénéficiaires puissent signaler les problèmes qu'ils rencontrent avec le PAEC. Toutes les préoccupations des bénéficiaires feront l'objet de suivis afin d'éclairer les futures évaluations officielles du programme.

Nous sommes en train de mettre en place un soutien administratif local et régional pour les demandes et les formulaires de déclaration concernant le financement, que ce soit dans les bureaux régionaux du MECC ou par l'intermédiaire des agents des services gouvernementaux de chaque collectivité, afin d'assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'équité. Ce soutien administratif sera offert à partir du 1^{er} avril 2023.

Réviser et actualiser la formule de financement.

La formule de financement révisée pour le PAEC sera introduite le 1^{er} avril 2023. Une évaluation de la formule de financement révisée sera effectuée dans cinq ans, et la formule sera ajustée si nécessaire en fonction des besoins et des capacités.

Affiner les lignes directrices du programme pour qu'elles soient limpides et en informer la population.

Comme indiqué ci-dessus, les lignes directrices du programme ont été élaborées pour répondre aux questions soulevées lors des séances de consultation ciblées avec les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones. Le GTNO informera tous les partenaires qui administrent le PAEC localement des nouvelles lignes directrices du programme, des formulaires de demande et du formulaire de déclaration concernant le financement, et les leur transmettra.

Améliorer les communications du programme et le faire connaître davantage.

Le GTNO continuera à mettre en œuvre une approche de communication actualisée pour le PAEC, en utilisant des outils pour améliorer la communication et la sensibilisation du public au programme. Nous examinerons également l'efficacité de ces outils lors de l'examen dans cinq ans.

Étudier les occasions de mieux soutenir les personnes qui vivent en dehors des collectivités.

La disponibilité de nouvelles lignes directrices du programme public et la possibilité pour les particuliers de faire une demande directement au titre du programme devraient améliorer l'accès au PAEC pour les personnes qui ne vivent pas dans leur collectivité d'origine. Le GTNO collaborera également avec les gouvernements autochtones et les organisations autochtones locaux, les offices et les conseils des ressources renouvelables et les comités de chasseurs et de trappeurs pour informer tous leurs membres de l'existence du programme.

Le soutien administratif des bureaux régionaux du MECC et des services gouvernementaux pour le processus de demande et pour les bénéficiaires qui ont besoin d'aide pour les formulaires de déclaration concernant le financement sera disponible à partir du 1^{er} avril 2023. Les lignes directrices du programme destinées au public seront

mises à la disposition de tous les partenaires et leur promotion en sera faite auprès du public afin que les exploitants sachent comment accéder au programme.

Examiner les occasions de créer des programmes de formation et de soutien parallèles et complémentaires.

Comme indiqué ci-dessus, le ministère soutient activement un certain nombre d'autres programmes complémentaires de formation, de soutien et de financement liés aux activités d'exploitation des ressources et aux activités sur les terres ancestrales. Il inclura des renseignements sur ces programmes dans ses efforts de communication et de sensibilisation du public.

Le ministère continuera également à s'associer à l'initiative On The Land Collaborative pour fournir du soutien financier et en nature afin de promouvoir et de soutenir les initiatives sur les terres ancestrales aux TNO. L'initiative On The Land Collaborative réunit des partenaires gouvernementaux, caritatifs, corporatifs et autres pour unifier les efforts et aider les collectivités à accéder plus facilement à du financement annuel et à d'autres ressources pour leurs projets sur les terres ancestrales.



ANNEXE A - LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC) - Lignes directrices du programme

Qu'est-ce que le PAEC?

Le Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC) fournit des fonds aux gouvernements autochtones et aux organisations autochtones, aux conseils des ressources renouvelables, aux comités de chasseurs et de trappeurs et aux personnes des quatre coins des Territoires du Nord-Ouest (TNO) pour éponger les coûts liés aux activités d'exploitation des ressources.

Les fonds du PAEC aident les exploitants à couvrir une partie des coûts liés aux activités comme la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de plantes et de baies à des fins d'alimentation, de guérison traditionnelle et d'usage personnel ou artisanal. L'objectif du PAEC est de soutenir les activités d'exploitation des ressources en tant que pratiques culturelles importantes et que moyens de subsistance des familles et des communautés. Ces lignes directrices sont destinées à aider les demandeurs à préparer leur demande de financement au titre du PAEC.

À quoi sert le financement du PAEC?

Les exploitants peuvent bénéficier d'un financement pour l'achat de petits outils et d'équipements connexes nécessaires au stockage, à la transformation et à la conservation des aliments provenant de leurs activités d'exploitation, d'outils et d'équipements pour la récolte de fourrures et la pêche, ainsi que pour les frais de déplacement liés aux chasses et récoltes communautaires. Le financement du PAEC peut soutenir un large éventail d'activités ou d'initiatives dans le domaine de la chasse, de la récolte et du partage de la nourriture.

Qui reçoit le financement?

Organisations

Les organisations peuvent communiquer avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC) pour obtenir un financement du PAEC. Les fonds sont alloués aux organisations chaque exercice financier, si elles sont en règle et à condition qu'elles remplissent les exigences annuelles en matière de rapports financiers et d'activités. Les organisations prennent des décisions et sont responsables, à l'égard de leurs membres, de la manière dont elles utilisent et allouent les fonds du PAEC.

Pour être admissible au programme, une organisation doit répondre à l'un ou l'autre de ces critères :

Il s'agit d'une organisation des TNO qui représente des membres ayant un droit ancestral ou issu d'un traité leur permettant de chasser sur le territoire, ou dont les membres sont titulaires d'un permis de chasse général en vertu de la *Loi sur la faune*;

Il s'agit d'un conseil des ressources renouvelables ou d'un comité de chasseurs et de trappeurs.

Particuliers

Les particuliers doivent communiquer avec leur conseil des ressources renouvelables, leur comité de chasseurs et de trappeurs, leur gouvernement autochtone, leur organisation autochtone ou leur organisation communautaire pour demander directement un financement du PAEC.

Si une demande de financement au titre du PAEC faite par une organisation est refusée, les particuliers peuvent alors faire une demande en communiquant directement avec leur bureau régional du MECC s'ils :

sont résident des TNO et ont un droit ancestral ou issu d'un traité leur permettant de chasser aux TNO, ou sont titulaires d'un permis de chasse général en vertu de la *Loi sur la faune*;

sont membres d'un gouvernement autochtone ou d'une organisation autochtone;

fournissent une lettre de leur gouvernement autochtone ou organisation autochtone indiquant qu'ils sont des exploitants à qui le financement a été refusé et la raison du refus;

déclarent qu'ils n'ont pas reçu de financement du PAEC d'une autre organisation.

Comment présenter une demande?

Les formulaires d'admission et de déclaration du PAEC sont accessibles dans les bureaux locaux et régionaux du MECC et dans les bureaux locaux des services gouvernementaux. Le personnel local et régional du MECC et les agents des services gouvernementaux peuvent vous aider à remplir le formulaire de demande.

Les organisations ou les particuliers dont la demande a été rejetée par leur gouvernement autochtone peuvent remplir le formulaire de demande et fournir des détails sur leurs activités d'exploitation et sur les coûts estimés. Les coûts peuvent englober la liste des outils et de l'équipement nécessaires, ainsi que les coûts estimés d'achat et de déplacement pour l'exploitation des ressources.

Une fois la demande remplie, le formulaire et toutes les pièces justificatives doivent être envoyés au MECC.

Si la demande est approuvée, vous recevrez une lettre détaillant le montant du financement approuvé et serez contacté par votre bureau régional du MECC pour conclure un accord de contribution.

Si la demande est refusée, vous recevrez un avis du surintendant régional du MECC. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision, vous pouvez lui demander les raisons du refus par écrit. Si vous n'êtes toujours pas d'accord, vous pouvez faire appel de la décision. Le surintendant régional peut fournir de plus amples renseignements sur la procédure d'appel.

Rapport annuel

Toute organisation ou tout particulier financé dans le cadre du PAEC est tenu de fournir un rapport sommaire de ses activités avant le 31 mars de l'exercice financier au cours duquel il reçoit le financement. Lorsqu'un demandeur reçoit son financement du PAEC, le MECC lui fournit un formulaire de déclaration standard (*Formulaire de déclaration concernant le financement du PAEC*) à remplir. Tout agent du MECC ou des services gouvernementaux peut accepter cette information, mais elle doit être transmise immédiatement au bureau régional du MECC.

Ce formulaire, ainsi que toute autre documentation que le demandeur souhaite fournir, comme des photos ou une description narrative de ses activités, doit être soumis au bureau régional du MECC ou à un agent des services gouvernementaux avant le 31 mars.

Il est préférable que cette documentation soit produite dès que le demandeur a terminé les activités d'exploitation des ressources énumérées dans sa demande (y compris les photos, qui sont facultatives), afin qu'il puisse se souvenir plus facilement des activités réalisées. De plus, cela laisse du temps pour les questions et le suivi, le cas échéant.

Le personnel régional du MECC ou l'agent des services gouvernementaux enverra les demandes dûment remplies au surintendant du MECC de la région administrative dans laquelle les activités d'exploitation auront lieu.

ANNEXE C – CHAP Performance Measurement Plan

(En anglais seulement)